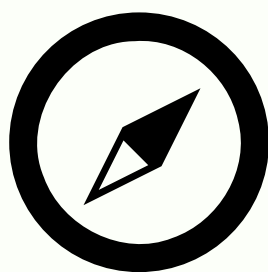


Décembre 2022

# Boussole d'autopositionnement



Convention d'Éducation Artistique et Culturelle 18-22  
Communauté de communes Val'Eyrieux

Coordonnée par Charlotte Rozé-Garcia,  
chargée de mission culture

**VAL'EYRIEUX**  
communauté de communes





# INDEX ///



Notice d'utilisation p.3

## **1- Contexte politique & institutionnel de la convention p.4**

A- Carte d'identité du territoire p.4

B- Carte administrative du territoire au 1er janvier 2019 et organigramme p.5

C- Positionnement de la Convention d'Éducation Artistique et Culturelle dans le projet de l'EPCI p.6

D- Les attentes vis-à-vis des partenaires institutionnels de la CTEAC p.9

E- Synthèse du contexte institutionnel relatif à l'EAC à l'échelle du territoire p.10

## **2- Structuration de la politique EAC sur le territoire p.11**

A- Moyens humains p.11

B- Moyens financiers p.12

C- Articulation et cohérence des actions EAC sur le territoire p.12

D- Évaluation p.12

## **3- Les participants des programmes d'actions p.13**

A- Établissements bénéficiaires d'un projet EAC p.14

B- Typologie des structures associées aux projets p.15

C- Typologie des participants p.15

## **4- Les modalités d'implication des habitants et les enjeux de la participation p.16**

A- Au niveau des projets artistiques eux-mêmes p.16

B- Au niveau de la construction du projet global de la CTEAC p.16

C- Sur l'ensemble des niveaux (artistique et projet) p.17

D- Synthèse des conditions de participation des partenaires et habitants à la CTEAC p.18

## **5- La perception et l'appropriation des enjeux de l'EAC par les acteurs du territoire (élus, structures culturelles, acteurs socio-éducatifs, sociaux...) p.19**

A- Au sein de la collectivité p.19

B- A l'échelle du territoire intercommunal p.20

## **Cartographie des projets p.22**

## **Coup d'œil dans le rétro... et à l'horizon p.23**



## NOTE DE CADRAGE

La **Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC)** est un dispositif visant à amplifier sur un territoire une politique d'éducation artistique et culturelle à destination des habitants. Le contrat est signé entre l'État, la Région, le Département et les collectivités territoriales. Il permet de coordonner les efforts des partenaires désireux de développer une politique d'éducation artistique et culturelle.

## NOTICE D'UTILISATION

Après plusieurs années de déploiement des CTEAC en Ardèche, il semblait utile de se doter d'un outil commun d'analyse du fonctionnement et des effets de celles-ci à l'échelle de chaque territoire. Cet outil est avant tout un moyen d'échange et de projection entre partenaires. Il doit permettre d'apporter une réflexion approfondie sur le projet et sur l'adéquation de la réponse apportée avec les enjeux du territoire.

Il a été conçu comme une boussole pour :

- **établir un bilan** de notre territoire après 3 ans de convention CTEAC + 1 an d'avenant
- **échanger** et dialoguer avec les élus / partenaires / habitants / acteurs locaux /...pour définir les enjeux majeurs des années à venir-
- **faciliter** les arbitrages locaux
- **aider** à la rédaction des prochaines conventions triennales

Cet outil propose un ensemble de repères sur différentes thématiques. Les questions posées sont, pour la plupart, volontairement fermées, afin d'en faciliter le positionnement sur un curseur. Elles peuvent bien entendu s'accompagner de réflexions plus élaborées. Ce curseur a également pour objectif de visualiser les thématiques et questionnements que le territoire pourra investir plus précisément dans les années à venir.

Cet outil ne prétend pas à l'exhaustivité et s'enrichira au fil des usages.

Les questions et thématiques ici retenues proviennent d'ateliers de travail entre les techniciens de la DRAC, de la Région, des Départements, de l'Éducation nationale, et des EPCI ardéchois et drômois signataires de CTEAC, entre l'automne 2019 et le printemps 2021.

Afin d'éviter des réponses trop binaires, et de rendre l'auto-positionnement visuel, il vous est proposé, à chaque item, un curseur en fonction du degré de réalisation ou d'adéquation de votre projet, à la question posée.

Par ailleurs, en fin de chaque thématique, il est proposé de synthétiser les grands enjeux pour notre territoire sous la forme d'un tableau : forces/faiblesses/opportunités/menaces.

## 1- CONTEXTE POLITIQUE & INSTITUTIONNEL DE LA CONVENTION

*Une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle s'inscrit différemment dans chaque territoire en fonction des compétences prises par les intercommunalités et du niveau de formalisation de la politique culturelle. Les modalités du partenariat institutionnel peuvent également conditionner son développement. Cette première étape vise à décrire les enjeux spécifiques du contexte politique et institutionnel de notre territoire.*

### A - CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

- Nom de l'EPCI : Communauté de communes Val'Eyrieux
- Date de la/les convention(s) CTEAC : Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle 2018/2021 + avenant 2021/2022
- Milieu rural ou urbain : milieu rural
- Nombre de communes de l'EPCI : 29 communes sur 4 bassins de vie (Haut Vivarais, Pays du Cheylard, Boutières, Saint-Pierreville)
- Nombre d'habitants de l'EPCI : 12 534 habitants (2021)
- Superficie, densité par EPCI : 510 km<sup>2</sup> soit 9% de l'Ardèche ; 25 habitants/km<sup>2</sup>
- Autres informations : 18 % de moins de 20 ans dans la population, 1850 élèves

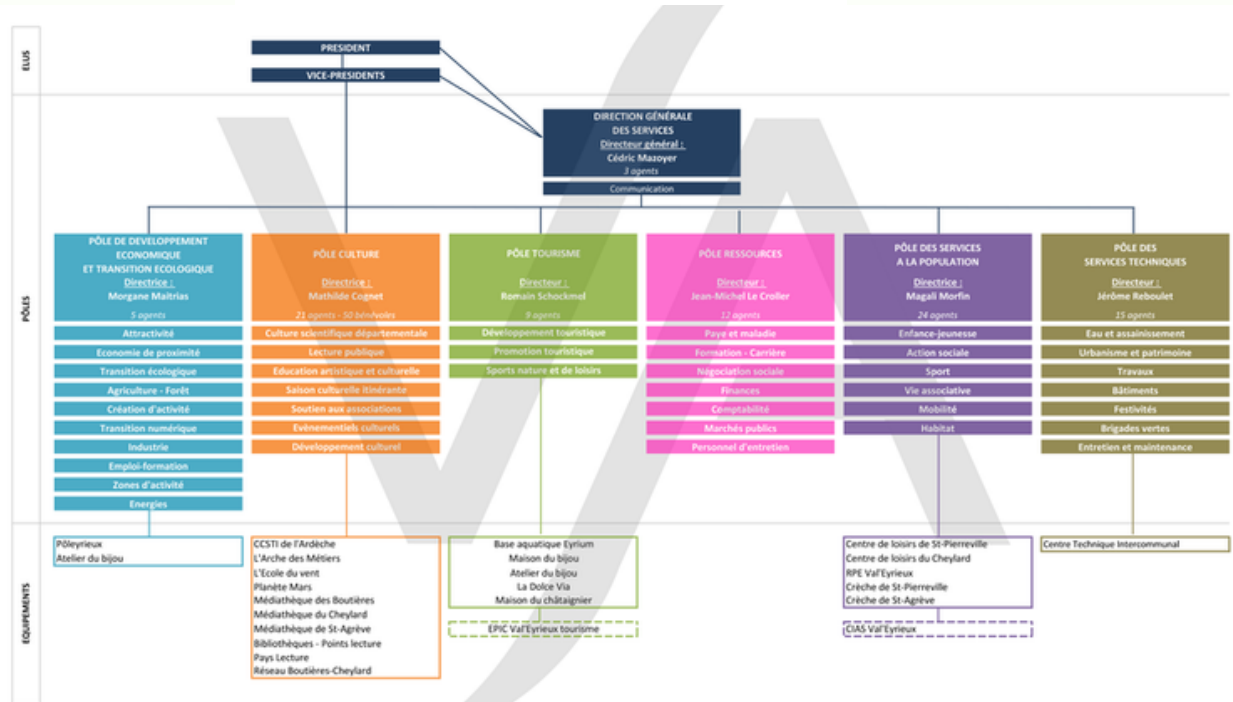
Les compétences OBLIGATOIRES de la collectivité :

- Aménagement de l'espace : SCOT / Aménagement numérique / Études en faveur de la gestion de l'espace agricole, de loisirs
- Développement économique : Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques / Actions en faveur du développement de la Vallée du bijou / Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales
- Développement touristique (compétence déléguée à l'EPIC Val'Eyrieux tourisme) : Mise en œuvre d'une politique touristique / Création, entretien et gestion des sentiers de randonnée et à thème / Valorisation touristique de l'ancienne voie CFD (La Dolce Via) / Mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti / Création, aménagement et animation d'équipements sport nature / Aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de loisirs aquatiques et des activités qui leur sont connexes.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés
- Assainissement collectif et non collectif des eaux usées
- Production et Distribution d'eau potable

## B- CARTE ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE AU 1er JANVIER 2019 ET ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ



**VAL'EYRIEUX**  
communauté de communes



## C- POSITIONNEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DANS LE PROJET DE L'EPCI

Un **Projet Culturel de Territoire** est à l'étude englobant les multiples facettes que recouvre la politique culturelle de Val'Eyrieux dans les champs de la culture scientifique, du spectacle vivant, des arts plastiques, de la lecture publique et à terme des enseignements artistiques. L'articulation de l'EAC avec les autres compétences est au cœur des enjeux.

Aux compétences obligatoires s'ajoutent des compétences optionnelles dont le 1er budget de l'intercommunalité : celui de la culture qui représente 17% du budget total de fonctionnement. Le pôle culture est également le plus doté en nombre d'agents.

**La compétence culture** prise par Val'Eyrieux recouvre :

- La mise en place et l'animation d'une politique culturelle
- L'organisation d'une programmation culturelle itinérante dans les communes
- La gestion des équipements de culture scientifique : L'Arche des Métiers, l'École du vent et Planète Mars et leur action à l'itinérance
- L'animation d'une politique de Lecture Publique (réseau Pays Lecture et réseau Boutières-Cheylard) soit au total 3 médiathèques têtes de réseau, 1 bibliothèque et 11 points lecture
- Le soutien aux associations culturelles et aux actions d'animations culturelles
- Le portage en direct d'un festival de spectacle vivant, l'estiVAL
- La coordination de la Convention d'Éducation Artistique et Culturelle
- La compétence enseignement musical

**La compétence en matière de politique sociale** recouvre :

- Le CIAS
- Le Relais Petite Enfance
- Les actions en faveur de l'enfance, la jeunesse et la famille
- Les Centres de loisirs et crèches
- Le soutien financier aux associations d'aide à domicile

Val'Eyrieux est signataire d'une **Convention Territoriale Globale** avec la CAF.

Le **SCoT** Centre Ardèche regroupe les territoires des communautés de communes Val'Eyrieux et du Pays de Lamastre, et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

La Communauté de communes Val'Eyrieux représentée par son Président l'a habilité par délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2018 à s'engager dans la démarche d'une CTEAC.

Dans les particularités soulevées à l'écriture de la première Convention d'Éducation Artistique et Culturelle de Val'Eyrieux, un enjeu patrimonial est à souligner : la labellisation « **Vallée du Bijou** » d'une partie du territoire, berceau historique d'une industrie et d'un savoir-faire qui perdurent aujourd'hui. Val'Eyrieux gère deux équipements spécifiques : la maison du bijou au Cheylard et l'atelier du bijou à Saint-Martin de-Valamas au sein duquel une pépinière d'artisans joailliers a vu le jour en 2018.

En 2020-2021 le projet EAC Mémo'Arts a participé à la valorisation de ce savoir-faire avec une collecte de mémoire auprès des habitants par les collégiens du Cheylard accompagnés par RDB - Radio des Boutières, le mixage d'une bande-son avec DJ DRK et les élèves de l'antenne de l'école de musique Ardèche Musique et Danse du Cheylard, servant de support à une chorégraphie orchestrée par Emilie Chabanas de la Cie Lo Piaa Loba et des danseuses amatrices. La trace de ce projet est en partie filmée dans la Maison du Bijou au Cheylard.

Le croisement des nombreuses compétences de Val'Eyrieux a fait partie intégrante du projet d'Éducation Artistique et Culturelle 18-21 passant par des coopérations avec les structures du territoire dans les champs :

- de l'**éducation** : 1 Relais d'Assistantes Maternelles, 4 crèches, 3 écoles maternelles, 10 écoles primaires, 2 écoles élémentaires, 3 collèges, un lycée, une école de codeurs (Simplon.VE),
- du **loisir** : 4 centres de loisirs dont un porté par un centre socio-culturel, deux antennes d'Ardèche Musique et danse
- du **médico-social** : 4 maison de retraite, 1 résidence Services Seniors, 3 associations d'aides à la personne (Association des Hautes Boutières, AAD et ADMR), un CIAS et 29 CCAS, une association d'insertion par l'intérim, le Site de Proximité Centre-Ardèche, un Centre Médico-Social
- de la **culture** par les structures associatives du territoire et les partenaires culturels intervenants sur le territoire (Comédie de Valence, Théâtre de Privas, Quelques p'Arts, SMAC 07...).

La coordinatrice de la CTEAC a été associée à la réflexion sur la **Convention Territoriale Globale** de Val'Eyrieux en participant au séminaire co-organisé avec la CAF le 19 septembre 2019 ainsi qu'à "**Parcours Jeunes**", une démarche de **politique jeunesse** concertée menée par le Pôle Social Enfance Jeunesse de Val'Eyrieux, le Centre Social de Saint-Agrève, Info-Jeunes Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Ardèche et le SDJES Ardèche les 13 avril, 4 mai et 14 mai 2022.

Forte de son engagement affirmé au service de la culture sur son territoire, la Communauté de communes Val'Eyrieux a souhaité, à travers une convention d'Education Artistique et Culturelle, proposer une **meilleure coordination de ses services et des ressources du territoire** au service des habitants, toucher de nouveaux publics, pas encore mobilisés, et renforcer de manière **complémentaire** la présence artistique et scientifique sur le territoire, partie intégrante de son identité notamment par le biais de ses équipements de culture scientifique avec la présence du CCSTI de l'Ardèche.

Ainsi l'entrée **art science** a été particulièrement explorée, en témoignent les projets EAC 2021-2022 "*Paysage, paysager... je te relie*" sur la relation botanique/ œuvre paysagère, "*Illustration sonore*" mêlant littérature jeunesse, naturalisme et astronomie et 2018-2019 "*Résidence de création de L'Astrophone à l'occasion des 50 ans de la mission Apollo II*" mêlant astronomie, art numérique, musique, lectures, conférences et observation.

Les résidences d'artistes développées pour renforcer la permanence d'équipes artistiques sur le territoire se sont déroulées :

- En 2018-2019 dans les champs des arts plastiques avec Simon Joanès-Perret et Yola Couder pour la scénographie participative de l'estiVAL, avec Yann Lheureux et Baptiste Tanné pour la création d'Une saison en enfer au lycée du Cheylard mêlant musique et théâtre, avec Romain Dugelay à l'Ecole du vent mêlant poésie et musique, avec Filipe Vilas Boas à Planète Mars mêlant astronomie, musique et création numérique.
- En 2019-2020 dans le champ du clown et du théâtre forum avec la Cie des Chimères, dans le champ de l'illustration jeunesse avec Clémentine Sourdis, du théâtre avec la Compagnie La Ligne.
- En 2020-2021 avec Tungstène Théâtre, avec le plasticien Clément Richeux, avec DJ DRK et la chorégraphe Emilie Chabanas.
- En 2021-2022 avec les autrices Penda Diouf et Louise Belmas, la plasticienne Catherine Baas, l'électroacousticienne Leslie Morrier.



## D- LES ATTENTES VIS-À-VIS DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DE LA CTEAC

Un appui en ingénierie de projet ?

NON  OUI > très lié aux compétences du coordinateur

Une mise en relation avec des acteurs culturels hors EPCI ?

NON  OUI

Une mise en relation avec des acteurs du territoire (éducatifs, sociaux...)?

NON  OUI

Un accompagnement sur la formation :

-des élus ?

NON  OUI

-des techniciens ?

NON  OUI

Une animation du réseau des coordinateurs ?

NON  OUI

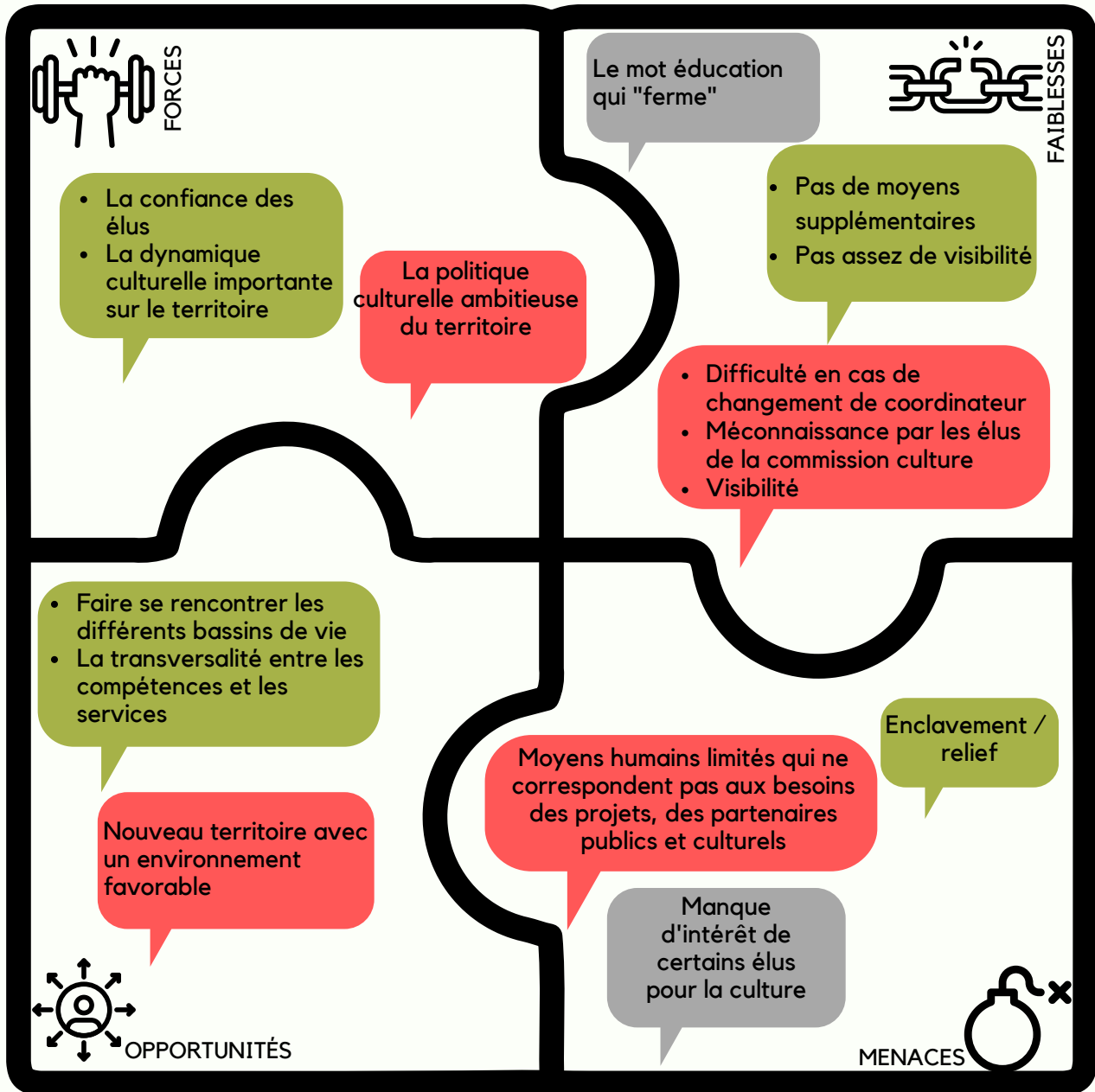
Un accompagnement sur l'élaboration d'un projet culturel de territoire ?

NON  OUI

Un financement des projets ?

NON  OUI

E- SYNTHÈSE DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL RELATIF A L'EAC A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE



pour la coordinatrice

pour la directrice de pôle

pour la vice-présidente culture

## 2- Structuration de la politique EAC sur le territoire

Cette rubrique doit permettre d'interroger l'adéquation des moyens humains et financiers avec les objectifs de la convention et d'analyser l'articulation du programme d'actions CTEAC avec l'ensemble des propositions existantes sur le territoire en vue d'en assurer leur cohérence.

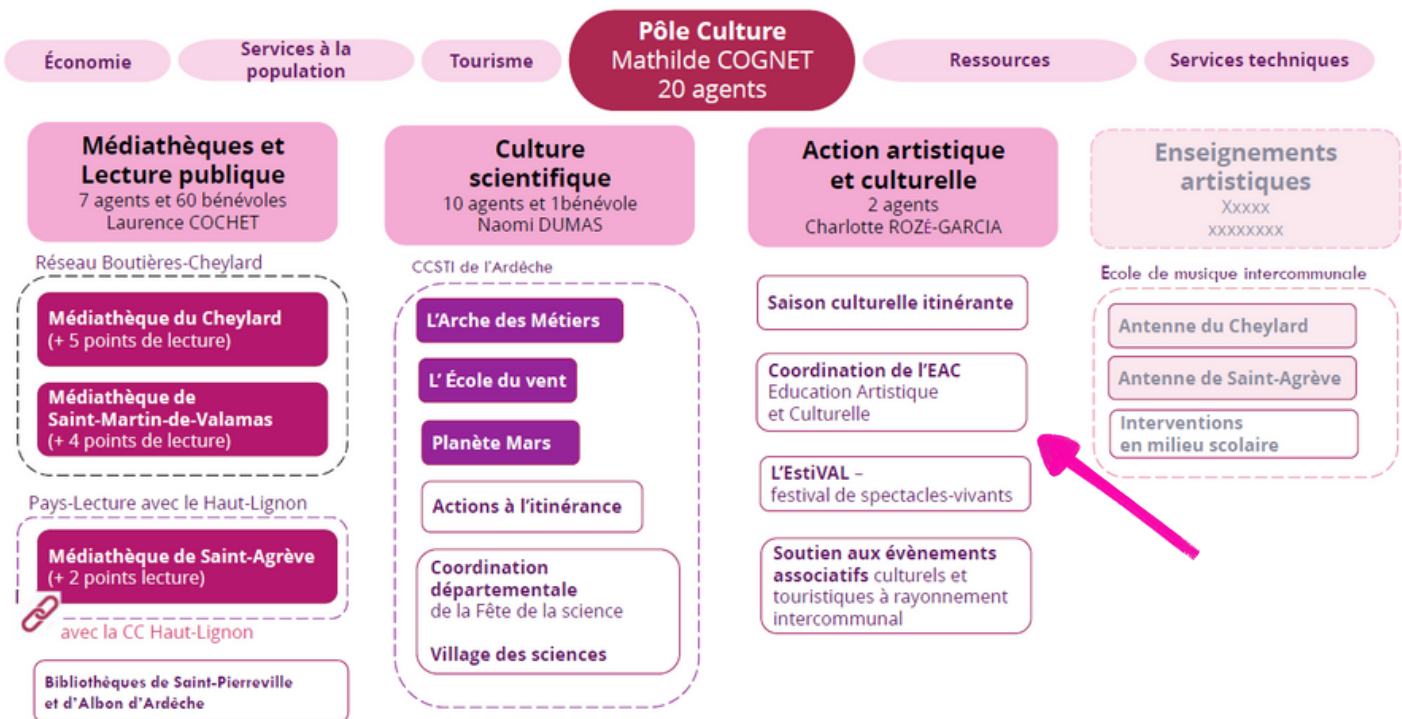
### A- MOYENS HUMAINS

Quel est le statut de la coordination (contractuel, statutaire) ?  
D'abord contractuelle en CDD puis en CDI en cours de convention

Le temps de travail est-il calibré en fonction des objectifs de la convention ?

NON  OUI

Quel est le positionnement de la coordination dans l'organigramme de l'EPCI ?



Financeurs : Europe / Etat / Région / Département

Partenaires et labels : BDA / DRAC / Théâtre de Privas / Comédie de Valence / Quelques p'Arts / SMAC 07 / CAM / AMSCTI / AFA / PNR UNESCO / ECOLE DE L'ADN / DSDEN / MUSEAL / ARDECHE LOISIRS ET PATRIMOINE / QUALITE TOURISME / RESPIRANDO / VOLCANS en LIBERTE / MAISONS ET MUSEES DU MEZENC-GERBIER / PALEODECOUVERTES / ARDECHE LE GOUT ...

Des formations sont-elles prévues pour la coordination ?

NON     OUI mais la coordinatrice est présente aux Labo culture EAC et aux journées des coordinateurs départementaux et bi-départementaux Drôme-Ardèche

## B- MOYENS FINANCIERS

Les moyens financiers dédiés correspondent-ils aux objectifs de la CTEAC ? (pour les actions / la communication) ?

NON  OUI

L'EPCI finance-t-il d'autres actions d'EAC sur le territoire en dehors de la convention ?

NON  OUI

## C- ARTICULATION ET COHÉRENCE DES ACTIONS EAC SUR LE TERRITOIRE

La coordination a-t-elle une vision de l'ensemble des actions EAC sur le territoire (hors convention) ?

NON  OUI

Une articulation est-elle travaillée entre les actions EAC dans et hors convention ?

NON  OUI

Ex : la scénographie participative de l'estiVAL a donné lieu à des actions l'année suivante hors convention, la répartition des actions et résidences en milieu scolaire a pris en compte l'existant antérieur à la CTEAC, le projet *Paysage Paysager...je te relie* a donné lieu à des budgets d'investissements de la Communauté de communes et de la commune du Cheylard pour la commande d'œuvres de Catherine Baas.

## D - ÉVALUATION

L'EPCI se questionne-t-il sur l'évaluation de la politique EAC ?

NON  OUI

Existe-t-il une démarche d'évaluation ?

NON  OUI

Si oui, comment celle-ci permet-elle de faire évoluer la CTEAC (objectifs et/ou mise en œuvre) ?

La Boussole d'auto-positionnement permet le partage d'un même niveau d'information à divers échelons (élus, hiérarchie, collègues d'autres pôles) et de se questionner collectivement en confrontant les points de vue dans une recherche d'efficience accrue.

### 3- Les participants des programmes d'actions

*Les CTEAC permettent de décliner des programmes d'actions culturelles et artistiques à l'attention des habitants d'un territoire dans toute leur diversité. Si une attention particulière est portée auprès des plus jeunes dans le cadre scolaire et en dehors, l'enjeu partagé est de pouvoir proposer aux personnes un parcours culturel et artistique tout au long de leur vie, en s'appuyant sur la pluralité des structures qui les accompagnent ou les accueillent dans leur quotidien.*

Avec cette première mouture de convention EAC, il s'est agi de permettre un accès à la culture pour tous et notamment pour les publics les plus éloignés ou les plus défavorisés. Cela est passé par une offre de culture de qualité et de proximité, exigeante mais accessible à tous et en nombre suffisant. Une attention particulière est portée à la rotation des projets en terme de publics bénéficiaires et de répartition géographique.

Les projets EAC menés pendant les 4 années scolaires de 2018-19 à 2021-22 ont permis de toucher **la totalité des 14 établissements scolaires** publics et privés **du primaire** (avec en moyenne 2.35 projets par école), les 2 collèges publics (concernés par 3 projets) et le lycée (concerné par 6 projets). A noter que St Agrève a bénéficié avec "Controverse" d'un projet passerelle à destination des élèves de CM2 et 6e.

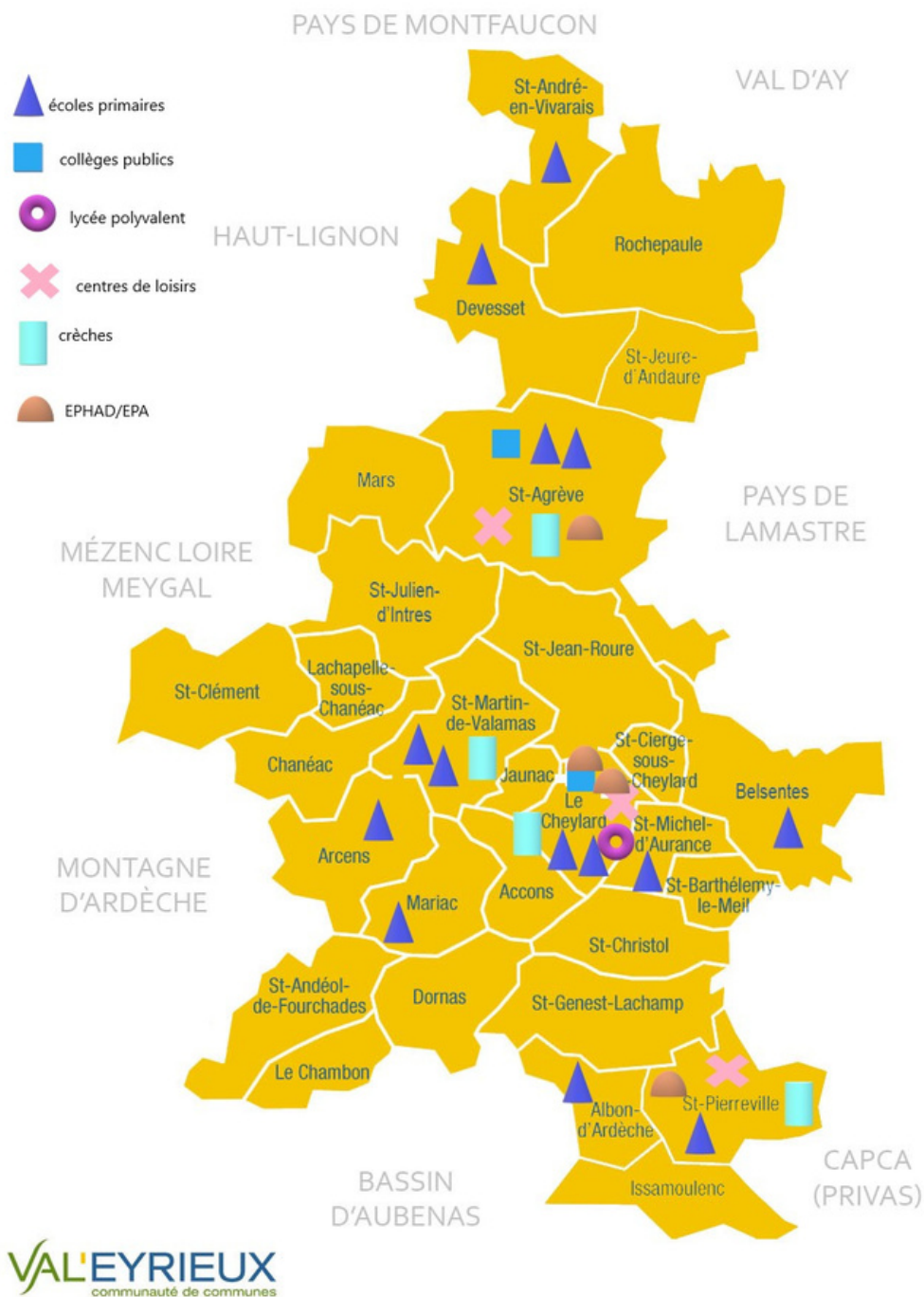
Les **centres de loisirs** de St Pierreville, St Agrève et Le Cheylard ont bénéficié de 5 projets, les 4 crèches du territoire ont bénéficié d'un projet chacune.

Pas moins de 7 projets ont irrigués les **EHPAD** de l'hôpital Fernand Lafont du Cheylard, Les Myrtilles de St Pierreville, de l'hôpital de Moze de St Agrève et de La Cerreno de St Martin de Valamas ainsi que l'EPA Les rives de l'Eyrieux du Cheylard soit l'ensemble des établissements d'accueil des personnes âgées.

Une attention particulière a été portée à la **formation** des acteurs encadrants et bénéficiaires des projets pendant les projets EAC avec entre autres :

- formation LSF à destination des bibliothécaires, personnels des crèches et jeunes parents,
- formation lecture à voix haute pour les BIP à destination des personnels et bénévoles des bibliothèques,
- formation autour des violences conjugales à destination des personnels du lycée (professeurs, CPE, infirmier,...), d'un EHPAD (animatrice, psychologue...), de bibliothèques, d'un centre socio-culturel (animatrice, directeur, référente famille...), du CIAS, du RAM.
- formation aux techniques de la radio à destination de primaires et collégiens (interview, prise de son, montage...)

## A- ÉTABLISSEMENTS BÉNÉFICIAIRES D'UN PROJET EAC



Sur cette première mouture de convention, seuls le centre de loisirs de St-Martin-de-Valamas, le collège privé du Cheylard et l'école maternelle de St-Martin-de-Valamas n'ont pas bénéficié de projets EAC. Cette dernière bénéficiera d'un projet sur l'année 22-23.

## B- TYPOLOGIE DES STRUCTURES ASSOCIÉES AUX PROJETS

- Établissements scolaires 1er degré (primaire)
- Établissements scolaires 2nd degré (collège – lycée)
- Structures de santé dans le champ du handicap (MAS, IME...)
- Structures de santé dans le champ de la perte d'autonomie (EHPAD, Résidences autonomie...)
- Structures sociales (Centres sociaux, CCAS, MJC...)
- Certaines structures n'ont-elles pas du tout été impliquées ? Pourquoi ?

Il n'existe pas de structure dans le champ du handicap sur notre territoire.

Y a-t-il un renouvellement des structures partenaires chaque année ?

Toujours — **Souvent** — Rarement — Jamais

Parmi les structures impliquées dans les projets, ont-elles développées par la suite et de manière indépendante à la CTEAC de nouveaux projets EAC ?

**Oui** — En majorité — Un peu — Non

## C- TYPOLOGIE DES PARTICIPANTS



Nombre total de personnes impliquées dans les projets sur la période de la convention : **11 232**  
sur un total de 12 534 habitants.

Les personnes ciblées prioritairement dans le cadre de la convention ont-elles été effectivement concernées par les programmes d'actions ?

Toujours — **Souvent** — Rarement — Jamais

Les projets ont-ils permis de toucher des habitants qui se sentent éloignés des pratiques culturelles ?

Toujours — **Souvent** — Rarement — Jamais

Les participants aux actions ont-ils développé une pratique culturelle et artistique autonome par la suite ?

Oui En majorité **Un peu** Non

Les actions menées ont-elles permis une certaine mixité sociale des participants (catégories socio-professionnelles, lieu de résidence...) ?

**Toujours** Souvent Rarement Jamais

Les actions impliquent-elles des réseaux d'acteurs ou des personnes du territoire hors structure ?

**Oui** En majorité Un peu Non

## 4- Les modalités d'implication des habitants et les enjeux de la participation

La participation des habitants fait-elle l'objet d'une réflexion spécifique ?

NON  OUI

### A- AU NIVEAU DES PROJETS ARTISTIQUES EUX-MÊMES

Les habitants sont-ils associés à la démarche de création/recherche avec les artistes & scientifiques ?

NON  OUI Les socio-professionnels oui, peu les habitants en direct.

### B- AU NIVEAU DE LA CONSTRUCTION DU PROJET GLOBAL DE LA CTEAC

Existe-t-il des instances permettant aux habitants de s'impliquer dans la construction de la CTEAC ?

NON  OUI

Si oui, à quelles étapes du projet ? Prémisses, impulsion des projets, lors des Rencontres de Territoire ou plus ponctuellement sur des projets (choix du sujet).



Quelles sont les modalités de participation des habitants à ces instances : information / concertation / consultation / co-construction ? Les 4 mais via des structures de type associations, pour ne pas se retrouver avec une parole confisquée par 2 ou 3 personnes qui "imposeraient" leur projet.

### C- SUR L'ENSEMBLE DES NIVEAUX (ARTISTIQUE ET PROJET)

Les attentes des habitants sont-elles prises en compte ?

NON  OUI

Des actions de sensibilisation, des espaces d'appropriation ont-ils été proposés ?

NON  OUI

Les objectifs de la participation des habitants ont-ils été définis ?

NON  OUI

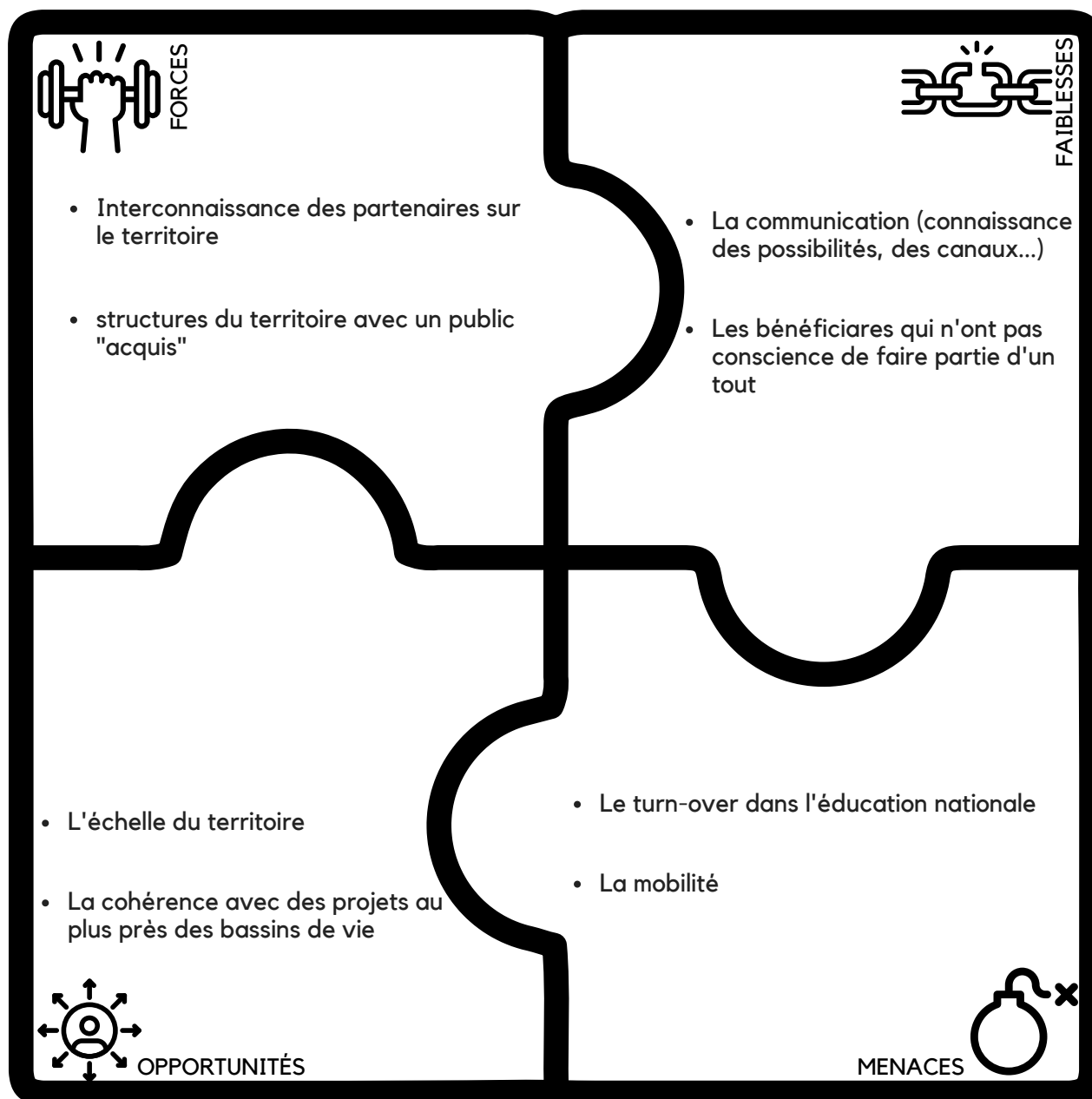
Des méthodes pour solliciter la participation ont-elles été définies ?

NON  OUI

Les habitants sont-ils associés à l'évaluation des projets ?

NON  OUI

## D- SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES ET HABITANTS À LA CTEAC



## 5- La perception et l'appropriation des enjeux de l'EAC par les acteurs du territoire (élus, structures culturelles, acteurs socio-éducatifs, sociaux...)

### A- AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Les élus ont-ils été impliqués tout au long du projet ?

NON  OUI

Les moyens mis en place pour les impliquer sont-ils suffisants ?

NON  OUI

Si non, quels moyens envisagez-vous de développer ?

Impliquer davantage la commission culture avec des nouveaux élus arrivés en cours de convention.

La CTEAC a-t-elle permis de mobiliser davantage votre collectivité autour des enjeux culturels ?

NON  OUI

La CTEAC a-t-elle été un moyen de travailler avec d'autres directions ou services de votre collectivité ?

NON  OUI

Si oui, quels services ou directions ont-été associés ?

Social-Enfance-Jeunesse, Technique, Tourisme

Une stratégie de communication a-t-elle été mise en place ?

Toujours  **Ponctuellement** Non

Quels sont les outils de communication mis en place ?

Site internet, traces vidéos, communiqués de presse, affiches, flyers

Les outils utilisés sont-ils adaptés au public auxquels ils s'adressent ?

NON  OUI

Si non, quels outils pourraient être mobilisés ?

Médias numériques. Stratégie unifiée.

## B- A L'ECHELLE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Quels espaces d'échanges sont proposés aux différents acteurs ?

Les Rencontres de Territoire

La fréquence de ces échanges est-elle suffisante ?

NON  OUI

Comment les contenus sont-ils rendus disponibles (journée de présentation, rencontres de territoires...) ?

Présentation et bilans aux Rencontres de Territoire, en commission culture et sur un onglet dédié du site internet de la collectivité.

Des actions ~~de~~ formation ont ~~elles~~ été mises en place ?

Toujours  Ponctuellement  Non

Si oui, auprès de quelles catégories d'acteurs ? Enseignants, CPE, infirmier scolaire, bénévoles et professionnelles des bibliothèques, personnel des structures petites enfance, parents.

La question des traces est-elle pensée en amont des projets ?

**Toujours**  Ponctuellement  Non

Les acteurs culturels du territoire sont-ils intégrés à la CTEAC ?

**Toujours**  Souvent  Rarement  Jamais

Si, oui suivant quelles modalités ?

Force de propositions aux Rencontres de Territoire, co-construction des projets avec eux. Pas de parachutage de projets sans relais culturels locaux.

Comment évaluez-vous leur connaissance et compréhension de la CTEAC ?

Très bonne — **Assez bonne** — Assez mauvaise — Très mauvaise

D'après vous, quelle perception de la CTEAC ont ces acteurs culturels locaux ?

Très positive — **Plutôt positive** — Plutôt négative — Très négative

Les modalités de partenariat entre acteurs du territoire ont-elles évolué par l'intermédiaire de la CTEAC ?

NON  OUI

L'EPCI est-il identifié comme l'interface permettant la coordination des projets ?

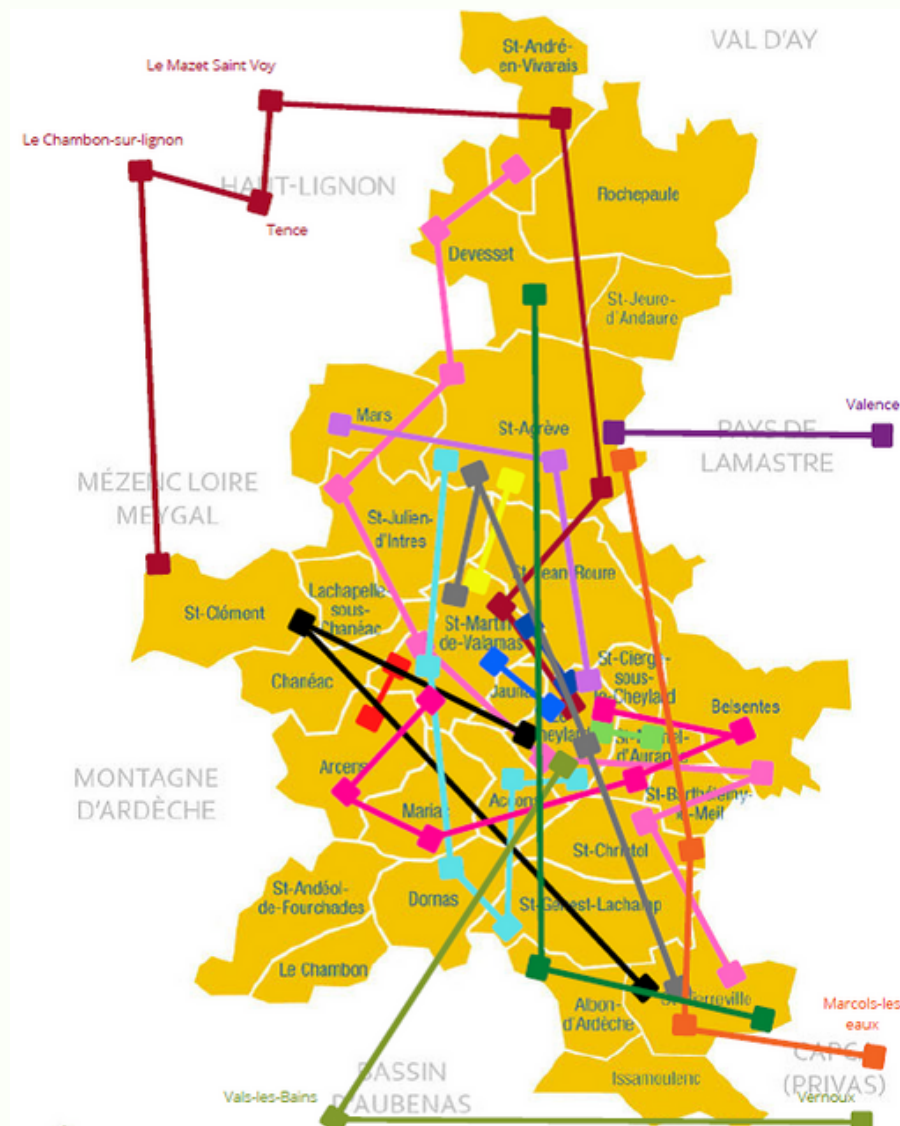
Toujours — **Souvent** — Rarement — Jamais

De manière générale, cette convention a-t-elle produit sur le territoire des effets qui n'avaient pas été anticipés ?

Oui comme par exemple :

- La rencontre entre acteurs de champs différents (social/éducation/culturel) d'une même commune,
- La découverte de ressources locales (bibliothèques/cies de spectacle vivant,
- La poursuite de l'intérêt pour une thématique de société par les acteurs locaux participants,
- La visibilité pour les structures locales au plan départemental voire régional,
- Le vivre ensemble,
- Le déplacement entre les bassins de vie,
- ...

## Cartographie des projets



### Projets EAC

Printemps des poètes  
Astrophone  
Scénographie de l'Estival



2018-2019

Safari  
Clémentine Sourdaïs  
Controverse  
Petit K  
Maux tus, mots dits



2019-2020

Il suffira d'un signe  
Machine poétique  
Mémo'arts  
BleuS

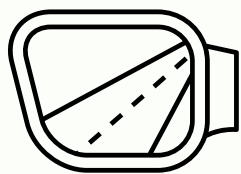


2020-2021

Paysage, paysager...Je te relie  
Aux rêves  
Illustrations sonores  
Street art



2021-2022



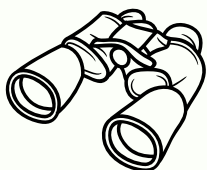
## Coup d'oeil dans le rétro...

La Convention 2018-2020 et l'avenant en 2021 ont permis de faire émerger des projets artistiques et culturels porteurs de sens, de faire du lien entre les bassins de vie très différents d'une collectivité jeune, administrativement.

La culture se positionne aujourd'hui réellement comme un fil rouge du territoire et l'EAC a permis de faire le lien entre les compétences de la collectivité et les services (culture, enfance- jeunesse, technique), les structures de culture scientifique, les réseaux de lecture publique, les enseignements artistiques et les partenaires de la saison culturelle.

**Points forts** : la mise en réseau sur le territoire, la très bonne connaissance du terrain de la chargée de mission culture qui permet la mise en lien d'acteurs, l'impulsion d'une dynamique fertile, la circulation des habitants entre les bassins de vie. Création d'une appétence.

**Points faibles** : la visibilité et la lisibilité des actions. Le décloisonnement induit par la transversalité des actions qui est en soit très positif, amène finalement à une dilution de la visibilité du portage. La communication des traces produites pour les projets.



## ... et à l'horizon

A l'issue de cette démarche d'auto-positionnement, les principaux axes de travail qui ressortent pour l'établissement d'une prochaine convention sont :

- Articuler CTEAC avec les autres conventions liant territoire et partenaires
- Clarifier et faire savoir le rôle de chacun (coordination de la convention/coordination des projets). Le travail du coordonnateur de la convention doit être réaffirmé dans sa dimension d'animateur fédérateur et pas comme acteur opérationnel des projets. Il s'agit d'un travail de fourmi qui participe au lien entre social, éducatif, santé... tout le long des projets mais en pointillés.
- Faire preuve de plus de pédagogie envers les élus et mieux communiquer déjà à l'interne du pôle culture.
- Trouver une identité pour communiquer sur les projets EAC qui vont au-delà de la seule dimension scolaire.
- Renforcer le lien aux enseignements artistiques via la CTEAC suite la prise de compétence communautaire.
- Élaborer une stratégie de communication pour faire rayonner les traces des projets